

Contrat de location

Salle polyvalente « Les trois Rivières » de La Roche Blanche

Contrat conclu entre :

La MAIRIE de LA ROCHE BLANCHE représentée par M. le Maire, et à défaut par les employés administratifs municipaux
171, rue Saint Michel 44522 LA ROCHE BLANCHE, Tél : 02.40.98.41.12

et :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : **Mail :**

Association :

Contact pour l'état des lieux (si différent de la personne ci-dessus) :

NOM : **Téléphone :**

Article 1 : Désignation des locaux loués

- Grande Salle
- Grande Salle + Cuisine
- Petite Salle
- Petite Salle + Cuisine
- Grande + Petite Salle + Cuisine

Article 2 : Date et Objet de la location

Date de la location :

Objet de la location :

Nom et adresse du traiteur :

Nombre approximatif de participants :

Article 3 : Liste des pièces à fournir - nécessaires à la validité du contrat

Assurance responsabilité civile :

Assurance couvrant le risque associatif :

Chèques de caution libellés à l'ordre du trésor public :

- Chèque de réservation correspondant à 30% du montant de la location
- Chèque de caution valant dépôt de garantie d'un montant de 2000 € à la remise des clés

Liste de la vaisselle demandée au moins 15 jours avant la date de location
(Réservée aux locataires habitant la commune)

Le paiement de la location se fera après l'état des lieux de sortie, à réception, par courrier, d'un titre émis par le service Gestion Comptable de NORT-SUR-ERDRE.

Article 4 : Tarif de la location

Les tarifs sont valables pour l'année en cours et sont révisés chaque année par le conseil municipal. Le tarif appliqué **sera celui en vigueur l'année de la manifestation ou de l'évènement.**

Pour les particuliers et les associations (hors gratuité)

Tarifs 2026 :

- | | |
|---|-------|
| <input type="radio"/> Grande Salle | |
| <input type="radio"/> Grande Salle + Cuisine | |
| <input type="radio"/> Petite Salle | |
| <input type="radio"/> Petite Salle + Cuisine | |
| <input type="radio"/> Grande + Petite Salle + Cuisine | |

Pour les associations (si gratuité) :

Pour les associations de la commune bénéficiant d'une location à titre gratuit, le paiement du nettoyage de salle sera demandé :

- | | |
|---|------|
| <input type="radio"/> <i>Petite Salle :</i> | 54 € |
| <input type="radio"/> <i>Grande Salle :</i> | 61 € |

Article 5 : Engagement du locataire

Le locataire s'engage :

- 1- A respecter et se conformer strictement au règlement, dont un exemplaire lui a été remis, ainsi que toutes les consignes qui lui seront données à la Mairie.
- 2- Conformément aux conditions d'utilisation de la salle, il s'engage à quitter les lieux à l'heure indiquée et à assurer avant son départ, la remise en état des locaux occupés.
- 3- En cas de dégradation ou de non-respect du règlement, il reconnaît à la commune de La Roche Blanche le droit de prélever tout ou partie du montant de cette caution correspondant au montant de remise en l'état initial ou aux frais réels de remplacement ou de nettoyage.
- 4- A régler le coût de la location, conformément au tarif en vigueur l'année de la manifestation ou de l'évènement.
- 5- A régler, conformément au tarif en vigueur, le montant correspondant au nombre de pièces de vaisselle cassées ou manquantes, lors de la location de la salle.
- 6- Il est interdit au preneur de consentir une quelconque location des locaux loués.

Article 6 : Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à défaut d'accord amiable aux tribunaux dont dépend la mairie de LA ROCHE BLANCHE.

Fait le : à

Signature du locataire,